NOUVELLE FORMATION

2091 paysan·ne·s formé·e·s entre 2019 et 2024

© photo : ARDEAR Centre Val de Loire

ADDEAR 18
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

« BIEN VIVRE SA (FUTURE) FONCTION D'EMPLOYEUR »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Améliorer ses capacités à gérer un salarié, une petite équipe de travail, recruter, déléguer, former, fidéliser.
- Connaitre les obligations et devoirs de l'employeur

PROGRAMME - JOUR 1

Matin

- Présentation des acteurs gravitant autour de l'emploi agricole
- Présentation des différents contrats possibles (CDI, CDD, TESA, apprentis ...)
- Les régles pour employer des travailleurs saisonniers et les formalités à effectuer auprès de la MSA
- Zoom sur le TESA simplifié et TESA+

Après-midi :

- Les obligations en tant qu'employeur
- Prévention des risques santé/sécurité et le DUERP

PROGRAMME - JOUR 2

Matin

- Comprendre la complexité du management
- Intégrer et comprendre la complexité liée aux différences de perception entre les individus
- S'approprier des outils pour préparer efficacement le recrutement

Après-midi

- Poser les bases d'une collaboration efficace dès l'intégration
- Être lucide sur la complexité du management et comprendre les enjeux d'un management de qualité
- Identifier son style de management et comprendre les styles les + adaptés aux niveaux d'autonomie
- Susciter la motivation individuelle
- Savoir déléguer efficacement
- Traiter les erreurs et recadrer les dérives

PUBLIC
Des employeurs ou des paysan.nes qui envisagent un recrutement

PRÉ-REQUIS
Aucun

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours - 14h00

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION
29 septembre et 13 octobre 2025

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION
Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES
Si vous êtes concerné(e), n'hésitez pas à contacter la.le responsable de stage afin d'envisager ensemble une solution adaptée.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
LAUNAY Julie
Installation.transmission@addear18.fr
06 18 77 43 77

ARDEAR CENTRE VAL DE LOIRE

Organisme de formation n°24410107341

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État (article L.6352-1 2 du code de travail)

Avec le soutien de :

VIVÉA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Ne pas jeter sur la voie publique.

NOUVELLE FORMATION

2091 paysan·ne·s formé·e·s entre 2019 et 2024

© photo : ARDEAR Centre Val de Loire

ADDEAR 18
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

« BIEN VIVRE SA (FUTURE) FONCTION D'EMPLOYEUR »

MÉTHODES - MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Exposé oral avec diapositives, échange entre les participant-es, supports écrits, mise en situation et partage d'expériences

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Questionnaire de satisfaction et d'évaluation des acquis.
Certificat de réalisation

INTERVENANT·ES

JOUR 1

- **Sylvain HUET** - Conseiller en Prévention des Risques Professionnels à la MSA Beauce Cœur de Loire - sur la santé et sécurité au travail
- **David GUILLANEUF** - Responsable service Cotisations sur salaires à la MSA Beauce Cœur de Loire - sur les contrats et les liens avec la MSA
- **Béatrice DANTEUILLE** - en charge de renseigner sur le droit du travail pour la DDETSPP18

JOUR 2

- **Dorian GIRARD** - Conseiller accompagnement RH et psychosocial des actifs agricoles à la Chambre d'agriculture du Cher

Responsable de la formation : Julie LAUNAY, Addear18

PUBLIC
Des employeurs ou des paysan.nes qui envisagent un recrutement

PRÉ-REQUIS
Aucun

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours - 14h00

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION
29 septembre et 13 octobre 2025

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION
Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES
Si vous êtes concerné(e), n'hésitez pas à contacter la.le responsable de stage afin d'envisager ensemble une solution adaptée.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
LAUNAY Julie
Installation.transmission@addear18.fr
06 18 77 43 77

TARIF

630 €

FINANCEMENTS

Possibilité de prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation.
Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.

ARDEAR CENTRE VAL DE LOIRE

Organisme de formation n°24410107341

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État (article L.6352-1 2 du code de travail)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contacter le·la responsable de stage : LAUNAY Julie

installation.transmission@addear18.fr 06 18 77 43 77

Pour en savoir plus, contactez-nous !

Avec le soutien de :

VIVEA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Ne pas jeter sur la voie publique.